

Bruxelles, le 09 juillet 2007

Aux Chefs d'établissements d'enseignement
maternel, primaire, fondamental et secondaire,
ordinaire et spécialisé, organisés par la
Communauté française

*Votre correspondant : Mr Guibert DENIS
Tél : 02/690.83.62*

N. Réf. : LAH/JVDM/GD/prévention tabac

OBJET : Evaluation du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires

Madame, Monsieur,

Madame la Ministre-Présidente a souhaité qu'une évaluation du respect de l'interdiction de fumer, telle qu'exigée par le décret du 05 mai 2006 relatif à la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école, soit réalisée.

Dès lors, je vous demanderai de bien vouloir transmettre le formulaire ci-joint complété pour le 01 septembre 2007 au plus tard, par courriel (guibert.denis@cfwb.be) ou par fax (02/690.84.30) à l'attention de Monsieur Guibert DENIS, Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Je vous remercie pour votre collaboration.

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Formulaire d'évaluation du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires

A retourner complété, pour le 01 septembre 2007, par courriel (guibert.denis@cfwb.be) ou par fax (02/690.84.30) à l'attention de Monsieur Guibert DENIS, Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Dénomination de l'établissement scolaire :

.....
.....

Adresse :

.....

	OUI	NON
Le règlement d'ordre intérieur de votre établissement intègre-t-il l'interdiction de fumer à l'école?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il organisé des séances d'information sur la nouvelle réglementation en faveur des élèves, parents et professeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre établissement a-t-il mis en place un projet de prévention du comportement tabagique en collaboration avec les centres P.M.S. et les structures spécialisées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>